

CONDITIONS TARIFAIRES

CERTIFICATION	Montant de la certification en € TTC <i>(Règlement par chèque encaissement à l'inscription)</i> Taux de TVA : 8.5%
<u>DPE GUADELOUPE V3</u> <i>(Sur bâtiments existants)</i> Tarif HT 650€	705,25€ TTC

PASSAGE(S) SUPPLEMENTAIRE(S) certification initiale <i>(en cas d'échec)</i>
325€ HT / 352.63€ TTC
Paiement comptant lors de l'inscription au passage supplémentaire

FRAIS ANNUELS DE GESTION DE CERTIFICATIONS <i>(frais obligatoires)</i>
35 euros HT – 37.98€ TTC / an
Paiement comptant à l'inscription et dû chaque année à réception de la facture

* A compter du premier passage d'un examen, le candidat dispose d'un délai d'un an pour valider la certification.

Passé ce délai, le candidat devra effectuer une nouvelle inscription et repasser l'intégralité de l'épreuve au tarif global de la certification (sous réserve d'évolution réglementaire).

Recertification DPEG V3

Tarif HT 1625€ Tarif TTC 1763.13€ <i>Dont 352€ TTC à régler lors de la demande de recertification</i>	Propositions de paiement	Montant de votre 1 ^{ère} échéance : (Règlement par chèque encaissement à l'inscription) Taux de TVA : 8.5%	Montant de votre 2 ^{ème} échéance : (Règlement par chèque encaissement 1 mois après l'inscription) Taux de TVA : 8.5%	Montant de votre 3 ^{ème} échéance : (Règlement par chèque encaissement 2 mois après l'inscription) Taux de TVA : 8.5%
	Paiement comptant 5% de remise accordée <i>Remise de 5% appliquée soit =</i> 1543.75. HT	1322.97€ TTC* <i>* après déduction des 352€ TTC déjà réglé</i>		
	Paiement échelonné en 3 fois sur 3 mois	529,57€ TTC* <i>* après déduction des 352€ TTC déjà réglé</i>	440.78€ TTC	440.78€ TTC

ANNULATION DU CANDIDAT APRES ENVOI DE LA CONVOCATION

(si aucun justificatif valable ne peut être fourni : certificat médical, avis de décès...)

200 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

En cas de non présentation du candidat aux épreuves, les montants relatifs à la certification ne seront pas remboursés

MODIFICATION DU PLANNING A LA DEMANDE DU CANDIDAT APRES RECEPTION DE LA CONVOCATION

(Après analyse de faisabilité par Qualixpert)

80 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

PRESTATION PERSONNALISEE (1)

(Organisation d'une session d'examen de certification initiale ou recertification à la demande d'un candidat, sur une date exclue de notre planning établi et dans un lieu autre que nos centres d'examen habituels (2))

DEMI-JOURNEE	JOURNEE
375 euros HT	750 euros HT
Paiement comptant à réception de la facture	

⁽¹⁾Ne concerne pas les apporteurs d'affaires.

⁽²⁾Si l'examineur doit se déplacer, les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge du candidat.

EXAMEN

(Afin que le certifié conserve sa certification suite à une réclamation, surveillance ou autre)

200 euros HT par domaine

Paiement **comptant**

ANNULATION D L'AUDIT SUR SITE APRES RDV FIXE

Sans possibilité de proposer un autre bien et si le contrôleur s'est déjà déplacé

(si aucun justificatif valable ne peut être fourni : certificat médical, avis de décès...)

Forfait de 500 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

En cas d'annulation non justifié, l'intégralité des montants relatifs à la recertification seront encaissés.

SUSPENSION – REACTIVATION

SUSPENSION	REACTIVATION (frais applicables à partir de la suspension)
50 euros HT	50 euros HT
Paiement comptant	Paiement comptant

Audit documentaire volontaire

(une surveillance peut être réalisée si le certifié en fait la demande et qu'elle intervient durant la période réglementaire)

150 euros HT par domaine

Paiement **comptant** à la demande de surveillance du certifié

TRAITEMENT PLAINTE EN CAS DE FAUTE AVEREE

150 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

Pour plus d'informations, merci de vous reporter à nos conditions générales de vente en ligne sur notre site :
www.qualixpert.com.